

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ORNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Orne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts : En 2023, le nombre des dépôts de dossiers de surendettement a progressé de 12.5% dans l'Orne. Au niveau régional, comme au niveau national les progressions enregistrées sont plus modérées avec respectivement 6.8% et 7.5%. Toutefois si l'on se réfère à l'année 2019, le nombre de dépôts dans l'Orne recule de 4.7%.

La part des dossiers concernés par un redépôt (38.8%) se contracte significativement en 2023 : -7.6 pts par rapport à 2022.

La part des dossiers déposés en ligne progresse quant à elle de 5.8 pts dans l'Orne en 2023, celle-ci représente 15.8% des dossiers déposés.

Recevabilité et orientation : La commission de l'Orne a reçu 650 dossiers en 2023, 9.4% d'entre eux ont fait l'objet d'une décision d'irrecevabilité, la hausse de ce taux relève pour partie de la détection de la présence d'un SIREN actif au nom du demandeur. Cette progression des décisions d'irrecevabilité est également constatée au niveau régional et au niveau national.

La proportion de dossiers recevables avec un bien immobilier résidence principale dans progresse à 11.4%, au niveau national la part de ces dossiers est de 3 pts inférieure.

La part de dossiers orientés vers une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire dans l'Orne se positionne à 36.2%, en baisse de 1.3pts. Au niveau national comme au niveau régional la proportion est de 39.4%.

A noter que le taux de dossiers orientés avec une capacité de remboursement négative et ne comportant pas de biens immobiliers : 39.6% est significativement inférieure au taux régional : 45.1% et au taux national : 44.8%.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités) : Le taux de plans conventionnels de redressement définitifs : 8.2% se contracte de 3.5 pts par rapport à l'année 2022. Dans le même temps la part des mesures imposées passe de 40.4% à 46.5%.

Mesures pérennes et mesures provisoires : Le secrétariat veille à appliquer au plus près les directives visant à limiter le nombre de redépôts en favorisant la mise en place de mesures pérennes. Malgré toute l'attention portée à ce sujet, le taux de mesures pérennes recule à nouveau de 3.7 pts par rapport à 2022. Cette tendance baissière est aussi constatée tant en région qu'au niveau national. Cette progression est à rapprocher de la progression du taux d'irrecevabilité, le taux de traitements d'attente enregistrant une légère contraction.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présente dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Échanges sur les pratiques et sur la loi API
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	-	Aucune réunion n'a été organisée en 2023
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	5	Organismes rencontrés IRFSS, PCB UDAF, Travailleurs sociaux du département délégation de Mortagne au Perche. 243 personnes ont participé à ces réunions.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1	Participation au forum sur accès au droit du CIAS de l'Aigle
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	11	Associations rencontrées : UDAF, Habitat et humanisme, Restos du cœur, La Boîte aux lettres. 117 personnes ont été associées à ces réunions
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	2 réunions du CDIF organisées dans l'Orne.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	11	Jeunes rencontrés dans le cadre du SNU, d'interventions dans les collèges et lycées. 566 personnes ont participé à ces actions.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission relève toujours de réelles difficultés pour la mise en place des mesures. D'une part celles-ci ne sont pas toujours comprises par les débiteurs, et d'autre part, le suivi des budgets est complexe et insuffisamment accompagné malgré la présence des PCB. Certains débiteurs n'arrivent pas à contacter leurs créanciers afin de mettre en place leur plan malgré les efforts déployés, d'autres rencontrent des retards dans le déblocage de leur épargne.

La radiation des entrepreneurs individuels sans dettes professionnelles est parfois longue ce qui retarde leur entrée dans la procédure.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La commission relève des difficultés de mise en place des mesures liées à la détermination de la date de leur mise en application et de suivi des paliers. Le manque d'accompagnement à la mise en place de celles-ci est souvent mis en avant par les personnes en difficulté. La montée en puissance des PCB, et depuis 2023, la mise en place du 3414, numéro unique de la Banque de France, et d'une fiche récapitulative ajoutée aux courriers de validation des mesures devraient contribuer à améliorer cette situation.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

La suppression des découverts ainsi que le paiement par chèque demandé par certains créanciers sont parfois problématiques.

L'accès au microcrédit n'est pas toujours possible après une restitution de véhicule financé en LOA.

Le maintien d'un SIREN actif sans activité oblige les déposants à se radier ou à saisir le tribunal de commerce ou judiciaire, ce qui engendre des démarches et délais supplémentaires.

Date : 13 février 2024

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	578	650	12,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	46,4%	38,8%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,2%	12,0%	
Dossiers décidés recevables par la commission	527	554	5,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,8%	11,4%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	17	60	252,9%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,4%	31,7%	
Dossiers orientés par la commission	531	558	5,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,8%	39,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	37,5%	36,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	62,5%	63,6%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	622	637	2,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,4%	6,3%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	2,7%	9,4%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	36,8%	29,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11,7%	8,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,8%	3,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	6,9%	4,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,4%	46,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	30,1%	34,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,6%	19,6%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	10,3%	11,6%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	71,7%	68,0%	
Décisions du Juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	4	
Décisions du Juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	1	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	9,4%	7,1%	6,9%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	29,5%	35,2%	34,9%
Part des plans conventionnels conclus*	8,2%	6,6%	6,8%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	46,5%	44,8%	43,8%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	68,0%	73,2%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Commission de l'Orne	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	13 886	428	1 735	73,1%	81,1%	13 400	3,0
	dont dettes immobilières	5 811	70	95	30,6%	13,3%	79 057	1,0
	dont dettes à la consommation	7 744	377	1 350	40,8%	71,4%	11 712	3,0
	dont autres dettes financières	332	239	290	1,7%	45,3%	797	1,0
	Dettes de charges courantes	2 386	408	1 549	12,6%	77,3%	3 918	3,0
	Autres dettes	2 718	287	667	14,3%	54,4%	1 571	2,0
	Endettement global	18 990	528	3 951	100,0%	100,0%	17 472	7,0

Région Normandie	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	181 869	5 386	24 233	63,7%	78,8%	13 229	3,0
	dont dettes immobilières	70 526	650	1 033	24,7%	9,5%	98 083	1,0
	dont dettes à la consommation	107 328	4 828	19 604	37,6%	70,6%	12 574	3,0
	dont autres dettes financières	4 014	2 923	3 596	1,4%	42,7%	710	1,0
	Dettes de charges courantes	35 060	5 342	20 356	12,3%	78,1%	3 818	3,0
	Autres dettes	68 588	4 013	8 912	24,0%	58,7%	1 805	2,0
	Endettement global	285 517	6 838	53 501	100,0%	100,0%	16 629	7,0

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 004	81 571	382 451	68,4%	80,0%	14 940	4,0
dont dettes immobilières	1 120 181	10 238	16 243	26,6%	20,0%	91 429	1,0
dont dettes à la consommation	1 684 877	71 684	312 178	40,1%	72,3%	12 703	1,0
dont autres dettes financières	72 031	43 513	54 032	1,7%	42,7%	796	1,0
Dettes de charges courantes	581 724	77 734	263 163	14,1%	76,3%	1 842	3,0
Autres dettes	736 929	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 646	101 960	769 051	100,0%	100,0%	18 446	6,0

